

CHANGEMENTS ENVISAGÉS PAR LE MINISTÈRE RELATIVEMENT AU MODÈLE RÉGISSANT LES SERVICES DE STÉNOGRAPHIE JUDICIAIRE EN ONTARIO



Le ministère du Procureur général envisage d'apporter d'importants changements au modèle courant régissant les services de sténographie judiciaire. Ces changements sont préjudiciables à l'intégrité des dossiers et ne servent d'aucune façon l'administration de la justice.

Avec le nouveau modèle du ministère, les services de sténographie judiciaire et la production des transcriptions seront pris en charge par trois personnes différentes. Le premier poste sera celui de « préposé à l'enregistrement électronique ». Cette personne enregistrera les témoignages de la cour sur un système numérique ou sur l'ancien système analogique en attendant que le système numérique soit en place.

Le deuxième poste proposé est celui de « transédateur », qui n'est autre qu'un ou une dactylographe, qui se trouvera dans un des huit « centres de transcription régionaux » à travers la province. Ces transédateurs ne verront jamais une salle d'audience mais prendront les enregistrements des préposés à l'enregistrement électronique et essaieront de les transcrire.

Le troisième poste est celui de « enregistreur-répondeur ». Cette personne sera formée par le ministère sur l'utilisation d'un sténomasque, lequel sera relié à un ordinateur doté d'un logiciel de reconnaissance vocale. Ce poste sera très limité à travers la province et l'on aura recours à de tels services que si le tribunal ou le barreau demande des transcriptions pour le lendemain. Les employés occupant ces postes seront apparemment basés par région et devront se rendre là où on leur demandera de se rendre pour la durée exigée.

Ils n'auront plus aucun lien direct avec le tribunal, le barreau, les instances judiciaires ou la personne qui produit vos transcriptions. Les transcriptions ne seront plus soumises à la responsabilité locale et la personne qui les produira ne mettra jamais les pieds dans une salle d'audience. Inutile de dire que la qualité des transcriptions en pâtira; ces transcriptions qui vous servent, jour après jour, de dossier exact.

Le ministère du Procureur général n'a aucune intention de négocier sa position relativement à ce nouveau modèle. Le ministre a déclaré que ce changement était positif. Si ce nouveau modèle n'est pas quelque chose que vous désirez voir mis en œuvre dans les 18 prochains mois, dites-le maintenant. Communiquez avec le ministre Bentley, votre directeur régional, votre juge régional principal, le juge en chef et quiconque est en mesure de faire une différence.